

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N° 2024\_025**

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 25
Date de Convocation	Vendredi 22 mars 2024		
Séance du	Vendredi 29 mars 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI — H. BARBAROS — Ch. QUEYRAT — J.Ch. VERGEYNST — A. CORDERO — G. CASAS — F. PLUJA — D. CREN — C. BALDO — A. BERNARD — A. LOPEZ — J.M. THOBOIS — P. DONOT — E. BREBION — T. RENARD — P. MARECHAUX — M. MARTIN — N. COLELLA — M. SANDRAS-MACH — J. BADIE — P. WADIH — E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à A. CORDERO — A. BAUER à J.Ch. MORICONI — V. GUILLEMIN à C. QUEYRAT — A. LE MOIGNE à F. PLUJA.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : F. PORTELA.</p> <p>Secrétaire de séance : H.BARBAROS.</p>			

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Gazelles d'Aqui et d'Ailleurs »**

L'association « *Gazelles d'Aqui et d'Ailleurs* » a demandé à la Mairie de Pollestres si elle pouvait lui octroyer une subvention. Cette association organise le « Trek'in Gazelles ». Il s'agit du seul trek au monde 100% féminin, 100% écoresponsable certifié norme environnementale, qui allie compétition, soutien au Secours Populaire Français et action de ramassage des plastiques dans le désert.

Lors du Trek'in du 10 au 15 novembre 2024, l'association s'engage à ramasser le plastique abandonné dans le désert pendant 4 jours de marche pour les valoriser vers le site du SYDETOM 66.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande en leur octroyant une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à vingt-cinq (25) voix pour et une abstention (1), des membres présents ou représentés :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association « *Gazelles d'Aqui et d'Ailleurs* » pour un montant de 500 euros ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

Mis en ligne le 9/04/2024

